

Numéro de dossier : 1063886001	
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Adoption, en vertu de l'article 89, 1° de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chap. C-11.4), d'un règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale – Plan directeur du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine - 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de :

- adopter, en vertu de l'article 89.1 de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement intitulé "Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du bâtiment du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situés au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale";
- soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Gaétan RAINVILLE/MONTREAL le 2006-10-03 16:36:28, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Gaétan RAINVILLE

Directeur de l'Arrondissement
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier : 1063886001